



Fiche
Usage n°2 :



Analyse socio-économique du tourisme et des activités de loisirs liés à l'eau dans le bassin Adour Garonne

**Les activités
liées à l'Aviron**



Sommaire

1. Présentation des usages	2
2. Importance de l'activité	5
3. Pression sur la ressource et ou le milieu aquatique	7
4. Annexes / contacts / bibliographie	8



**AGENCE DE L'EAU
ADOUR-GARONNE**

ETABLISSEMENT PUBLIC DU MINISTRE
DU DEVELOPPEMENT DURABLE

Mars 2013

TRACES TPI

1. Présentation des usages

L'aviron est une activité de plein air, de loisir et de compétition. Considéré comme sport complet, il mobilise l'ensemble des groupes musculaires et exige une bonne coordination gestuelle. L'objectif poursuivi par le rameur est de se déplacer sur l'eau au moyen d'un bateau et d'avirons. Pour y arriver, le rameur doit en permanence propulser, équilibrer, diriger son embarcation et coordonner l'ensemble «rameur – bateau – avirons». L'aviron est une activité également adaptée aux personnes handicapées. Cette activité se pratique aussi bien sur des rivières, des lacs et en mer.

<p><u>La randonnée:</u></p> 	<p>Les randonnées attirent des rameurs plus ou moins expérimentés. Elles sont agrémentées de visites et permettent de découvrir, seul ou en équipage, une région d'une autre manière.</p>
<p><u>La compétition:</u></p> 	<p>Sport complet par excellence, la pratique de l'aviron en compétition demande un entraînement régulier. Discipline olympique, 14 disciplines existent : du skiff au huit, en point à une rame ou en couple à deux rames, avec ou sans barreaux. La compétition peut se pratiquer en rivière, en mer, en lac ou en salle.</p>
<p><u>L'aviron de mer:</u></p> 	<p>L'aviron de mer se pratique dans des bateaux plus robustes et plus stables afin de résister aux vagues et d'éviter les chavirages.</p>
<p><u>L'ergomètre:</u></p> 	<p>Appelé « rameur », l'ergomètre est une machine simulant le geste de l'aviron. Il est utilisé à l'entraînement mais des compétitions sont également organisées.</p>
<p><u>L'handi-aviron:</u></p> 	<p>Le matériel s'est peu à peu adapté aux différents types de handicaps. Aujourd'hui, les pratiquants peuvent découvrir l'aviron sur de nombreux plans d'eau. Ils peuvent également s'adonner à la compétition dans quatre épreuves paralympiques.</p>

Sources : FFS Aviron, Valorisation et promotion du tourisme et des loisirs sportifs de nature en zone de montagne, ODIT France – août 2008

L'équipement du pratiquant

L'aviron ne nécessite pas de tenue vestimentaire particulière. Le port du gilet n'est pas obligatoire.

L'activité aviron nécessite du matériel (bateaux, avirons, pontons de mise à l'eau, remorques pour le transport, bateaux de sécurité). Tout ce matériel est entreposé à l'abri dans une base nautique.

Un aviron est constitué d'un long tube en bois, en métal, en fibre de verre ou de carbone, appelé le manche, terminé à une extrémité par la poignée que le rameur tient dans ses mains et à l'autre extrémité par une palette, partie élargie qui permet de prendre appui sur l'eau.

- **Bateau :** embarcation légère, longue et effilée, propulsée par un à huit rameurs avec des avirons soutenus par un portant.
- **Embarcations de couple:** embarcations dans lesquelles chaque rameur tient deux avirons. Conçus pour un, deux, quatre ou parfois huit rameurs, ils sont rarement guidés par un barreur.
- **Embarcations de pointe:** embarcations dans lesquelles chaque rameur tient un seul aviron. Ils comportent deux, quatre ou huit rameurs et peuvent être guidés ou non par un barreur.



L'encadrement de la pratique, les éducateurs

La pratique de l'aviron se déroule principalement dans les clubs affiliés de la Fédération Française des Sociétés d'Aviron (FFSA). L'encadrement y est assuré par des cadres bénévoles titulaires d'un des trois niveaux de formation fédérale (initiateur, éducateur et entraîneur fédéral) et des cadres professionnels titulaires d'un brevet d'État du 1er ou du 2e degré (BEES 1 ou 2). Le diplôme d'entraîneur fédéral est un diplôme homologué permettant d'encadrer contre rémunération sous certaines conditions. Il est principalement utilisé pour l'encadrement saisonnier. La création d'un certificat de qualification professionnelle (CQP) est à l'étude par la Fédération et les partenaires sociaux pour prendre le relais de ce diplôme homologué à partir de 2007.

La professionnalisation de l'encadrement en aviron s'est peu à peu développée, depuis le début des années 90, en fonction des besoins croissants des clubs, de la diversification des pratiques et des publics accueillis. Les professionnels exercent presque exclusivement dans les clubs. Ils sont animateurs et/ou entraîneurs, titulaires pour la plupart d'un BEES 1. Le BEES 1 est le diplôme permettant d'encadrer en autonomie, tout public, de tout niveau et sur tout milieu. Il peut être obtenu après une formation modulaire ou en examen sec.

Aujourd'hui, toutes les formations en alternance privilégient la formation au BP JEPS dont les contenus correspondent mieux aux besoins des clubs (accueil, gestion, animation sportive) et aux nouvelles pratiques (aviron de mer notamment). Des formations plurivalentes "aviron de mer" et "aviron d'initiation et de découverte" sont accessibles aux spécialistes d'autres disciplines nautiques.

Les pratiquants

Les chiffres de la saison 2011-2012

- 43 810 licenciés (+6.6%)
- 105 924 pratiquants (+11.1%)
- +9% de licenciés chez les femmes
- Forte augmentation chez les jeunes (+14.6% chez les cadets et +9% chez les juniors)
- +18.6% de scolaires avec 48 664 titres délivrés

Source : (FFS Aviron)

Le pratiquant doit être capable de nager le 25 m et de s'immerger. On peut commencer à ramer à tout âge. Les clubs accueillent les enfants en général à partir de 11 ans (catégorie benjamin). Les adultes commencent souvent la pratique au sein de la section «loisir» des clubs.

Une pratique essentiellement licenciée

L'aviron est une discipline qui se pratique essentiellement en club et dans une approche sportive. L'accès du grand public à la pratique de l'aviron comme loisirs est complexe. Une des raisons pouvant expliquer cette faible part des pratiques libres est l'investissement lourd en matériel nécessaire à réaliser pour pratiquer ce sport de manière autonome.

Cependant, la FFSA souhaite ouvrir la pratique de l'aviron vers de nouvelles clientèles en positionnant l'aviron comme activité physique de pleine nature à l'aide d'un panel d'actions diversifiées : manifestations sous forme de randonnées, Point Rando Aviron, etc.

Evolution de la pratique

Depuis une dizaine d'années, l'aviron se développe et se diversifie. La pratique de ce loisir est ouverte aux amateurs de sport et de plein air. L'aviron de mer est en plein développement.

Ces dernières années, la fédération encourage toutes les formes de pratique : l'aviron de mer, l'aviron de loisir (bateau découverte), l'aviron en entreprise, etc. De nouvelles perspectives de développement apparaissent grâce à la professionnalisation de l'encadrement qui permet aux clubs de s'ouvrir à une plus grande masse de pratiquants.

La Fédération Française des Sociétés d'Aviron termine la saison 2011 - 2012 avec un effectif de 43 810 licenciés. Un chiffre jamais atteint dans son histoire et une augmentation de 6,6 % par rapport à la saison précédente. De plus, en totalisant les licences et les titres de participation délivrés, la FFSA recense **105 924 pratiquants (+11,1%)**.

Source : FFS Aviron.

Exemple de diversification de l'activité : La Fédération Française des Sociétés d'Aviron a créé le label Point Randon'Aviron afin de permettre aux pratiquants de naviguer librement. Ces randonnées en aviron, dont la plupart sont regroupées dans le circuit « Randon'Aviron », proposent le plus souvent une prestation complète : location de bateaux, restauration, hébergement, visite de sites... Ainsi, sport nautique et de nature, l'aviron se diversifie depuis plus d'une dizaine d'années avec la randonnée.



2. Importance de l'activité

Chiffres-clés de l'activité « Aviron » sur le territoire de l'Agence de l'eau

Nombre de **sites** de pratique : **92**

Nombre de **clubs** : **67**

Nombre de **diplômés** déclarés sur le territoire : **43**

Chiffre d'affaires **généralisé sur l'ensemble du territoire de l'Agence de l'eau** :

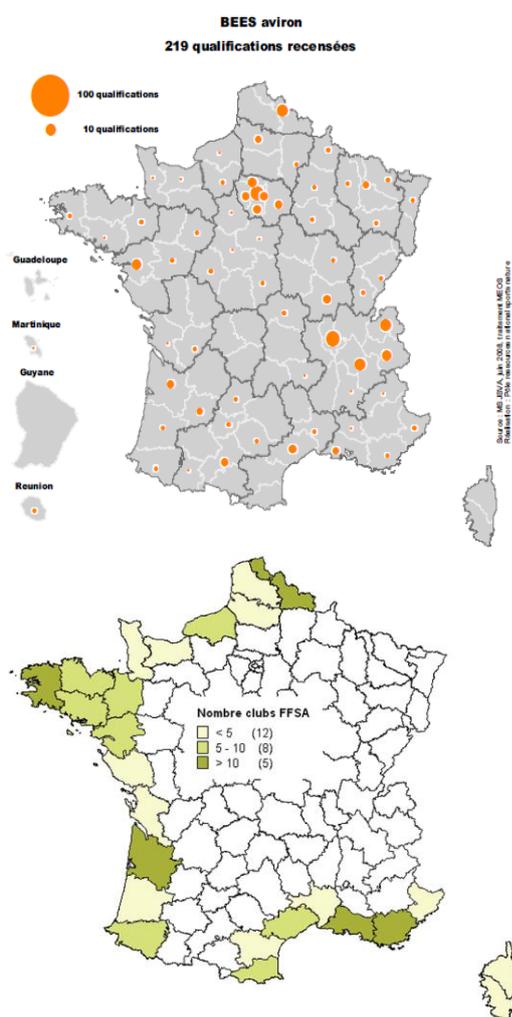
- Hypothèse basse : 627 800 €
- Hypothèse haute : **941 700 €**

⇒ **Soit 1% du chiffre d'affaires généralisé par les activités de loisirs liés à l'eau sur le territoire**

Valeur ajoutée générée sur le territoire de l'Agence de l'eau (hypothèse basse) : **246 098 €**

Nombre de **licenciés** : **5 413** licenciés

Positionnement à l'échelle nationale



Fédérations françaises agréées en 2011	Part territoire Agence de l'eau
% clubs France	17%
% licences France	12,5%
% BEES et DE France	19,5%

17 % des clubs et **12,5%** des licenciés affiliés à la Fédération Française d'aviron sont situés sur les bassins Adour-Garonne.

Cette part des licenciés est relativement importante compte tenu du faible nombre de sites de pratique (92 sites).

Le nombre de Brevets d'Etat d'Educateur Sportif Aviron est relativement faible sur le territoire national et également sur territoire de l'agence de l'eau.

Sources des cartes : Pôle Ressource National Sport de Nature, Atout France – valorisation touristique des sports et loisirs nautiques, 2013, FFSA

L'activité sur le territoire de l'Agence de l'eau

Nombre de sites de pratique

92 sites sont recensés sur le territoire de l'Agence de l'eau Adour-Garonne.

Un tiers se situe sur le sous-bassin de la Garonne, marqué par la présence des agglomérations de Toulouse et de Bordeaux, qui regroupent un grand nombre de licenciés.

Région hydrographique	Nombre de sites	Densité de site par km ²
Adour	5	0,00030
Charente	5	0,00050
Dordogne	13	0,00055
Garonne	29	0,00102
Littoral	10	0,00084
Lot	12	0,00104
Tarn Aveyron	18	0,00113
Total général	92	0,00078

Source : « Recensement national des équipements sportifs, espaces et sites de pratiques »

Principale période d'activité

L'aviron se pratique toute l'année.

Seules les crues et le gel empêchent les sorties en bateau. La majorité des clubs organisent des activités de remplacement quand les sorties sur l'eau sont impossibles.

Les pratiquants

Sur le territoire Adour-Garonne, 5 413 licenciés sont recensés, soit 12% des licenciés au niveau national.

Région hydrographique	Clubs	Licences permanentes	Educateurs
Adour	5	724	4
Charente	4	486	4
Dordogne	10	623	5
Garonne	21	2102	14
Littoral	10	577	6
Lot	9	440	5
Tarn Aveyron	8	461	6
Total général	67	5413	43

Consommation et dépense types

Tarif indicatif du « Point Randon'Aviron » d'Hendaye:

- Simple accès : 5 € par personne par jour.
- Location de matériel : 10 € par siège et par heure.
- Encadrement : 22 € par heure pour 8 personnes (comprenant l'accès au locaux, la location et l'encadrement).

3. Pression sur la ressource et ou le milieu aquatique

Exigence de l'usage en termes de qualité d'eau et quantité

La qualité de l'eau « n'est pas un enjeu essentiel » à cette activité où les pratiquants ne sont pas en contact direct avec l'eau.

Pour autant, l'eau ne doit pas être trop chargée en matières en suspension et débris afin de permettre de bonnes conditions de glisse et réduire l'entretien et le nettoyage des bateaux. Les enjeux portent également sur la continuité des parcours, le rythme des crues (trop de courant stoppe la pratique) et la gestion des berges permettant une mise à l'eau dans de bonnes conditions.

Impacts potentiels pouvant être dus aux activités liées à l'aviron

La pratique de l'aviron a peu d'impacts sur l'environnement, l'activité se déroulant loin des berges. Néanmoins, la sécurité des participants est réalisée par bateaux à moteur et peut avoir des répercussions sur l'environnement lors des manifestations sportives.

Conflits d'usage

L'aviron est une pratique qui provoque peu de conflits entre usagers. Cette pratique se réalisant en général sur de grandes surfaces en eau dérange peu les autres usagers.

Néanmoins, d'éventuels conflits peuvent exister avec les plaisanciers (ligne d'eau d'entraînement ou de compétition) ou les pêcheurs.

Exemples d'actions en faveur de l'environnement

L'éducation des pratiquants au respect de l'environnement est très importante afin qu'ils ne laissent pas de traces sur leur passage.

« La FFSA, forte de ses 390 clubs et lieux de pratique et de ses 90 000 pratiquants, souhaite s'engager comme élément moteur et structure exemplaire dans la démarche du Développement Durable à l'échelle de la société civile et du mouvement sportif. Elle a donc mis en place une charte. La Charte de la FFSA pour le développement durable entend appliquer aux pratiques des sociétés d'aviron affiliées à la FFSA la Charte de l'Environnement votée par le Parlement le 28 février 2005 et adossée à la Constitution Française, ainsi que la Charte du sport pour le Développement Durable établie par le CNOSF. La FFSA entend de cette manière participer activement à l'effort collectif dans le domaine du Développement Durable. »

Source : FFSA.

4. Annexes / contacts / bibliographie

Récapitulatif du poids des activités de loisirs liées à l'eau sur le territoire de l'Agence de l'eau

Activités	Diplômés décalérés sur le territoire	Taux éducateur en activité (73%)	Chiffe d'affaires (Hyp.haute 30 000 € HT)	Chiffe d'affaires (Hyp.Basse 20000 en € HT)	PART C.A	Valeur Ajoutées créée (Hyp. Basse en € HT)
Kite surf	10	7	219 000 €	146 000 €	0,3%	57 232 €
Aviron	43	31	941 700 €	627 800 €	1%	246 098 €
Ski nautique / Wake board	52	38	1 138 800 €	759 200 €	2%	297 606 €
Motonautisme	55	40	1 204 500 €	803 000 €	2%	314 776 €
Plongée	195	142	4 270 500 €	2 847 000 €	6%	1 116 024 €
Spéléologie / canyionisme	246	180	5 387 400 €	3 591 600 €	8%	1 407 907 €
Voile	737	538	16 140 300 €	10 760 200 €	24%	4 217 998 €
Canoé/Kayak - Eau vive	814	594	17 826 600 €	11 884 400 €	27%	4 658 685 €
Surf	899	656	19 688 100 €	13 125 400 €	29%	5 145 157 €
Total Agence de l'eau	3 051	2 227	66 816 900 €	44 544 600 €		17 461 483 €

Liste des principaux interlocuteurs à l'échelle du territoire SDAGE

Fédération Française	
Adresse:	17 boulevard de la Marne 94736 Nogent-sur-Marne CEDEX
Téléphone :	01 45 14 26 40
Fax :	01 48 75 78 80
Mail:	contact@avironfrance.fr
Site Internet:	www.avironfrance.asso.fr
Personne Ressource:	Jean-Jacques MULOT - Président
Mail:	contact@avironfrance.fr

Principaux médias sites Internet et presse

- Valorisation et promotion du tourisme et des loisirs sportifs de nature en zone de montagne, ODIT France – août 2008
- Valorisation touristique des sports et loisirs nautiques, Carnet ATOUT France – édition 2013
- Atlas des éducateurs déclarés, Pôle Sport Nature – édition 2008
- Ramer: le magazine de la Fédération Française d'Aviron
- www.avironfrance.fr: site de la Fédération Française des Sociétés d'Aviron
- www.coupdepelle.com: forum français sur l'aviron.
- www.web.aviron.free.fr: forum français sur l'aviron.
- www.mediasaviron.fr : le magazine de l'aviron en Rhône-Alpes

Crédit photos : Fédération Française des Société d'Aviron